



DGA VILLE EMANCIPATRICE

Pôle Culture

Direction Action Culturelle et Patrimoine

Dossier suivi par : Marion BOTTER

✉ : marion.botter@mairie-avignon.com

☎ : 04 90 80 80 53

**Avenant n°1 à la Convention de mise à disposition de lieux et monuments
pour l'organisation du Festival d'Avignon 2025**

Entre :

La Ville d'Avignon représentée par son Maire, Madame Cécile HELLE, dûment habilitée à signer la présente convention en vertu de la décision en date du 4 juillet 2025, ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

Et :

L'Association de Gestion du Festival d'Avignon, Association Loi 1901, dont le siège social est situé Cloître Saint Louis, 20 rue Portail Boquier, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente Françoise NYSSSEN, ci-après dénommée « l'occupant »,

d'autre part.

EXPOSE :

La Ville d'Avignon a décidé de contribuer à la réalisation de la 79^{ème} édition du Festival d'Avignon en facilitant la programmation artistique par la mise à disposition de différents équipements culturels, sportifs et monuments à titre gracieux.

Par convention du 4 juillet 2025, les parties ont convenu des périodes et des modalités de mise à disposition des différents lieux.

Cependant, en raison de la présence d'œuvres de l'artiste Jean-Michel OTHONIEL, dans le cadre de l'exposition Avignon Terre de Culture 2025 « Cosmos ou les fantômes de l'amour », il apparaît que les prescriptions concernant la mise à disposition du Jardin du Musée Calvet devaient faire l'objet d'une organisation particulière.

2

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 « DESIGNATION DES LIEUX MIS A DISPOSITION » de la convention susmentionnée est modifié comme suit avec un lieu supplémentaire :

LIEUX ET SURFACE	ADRESSE	CODE PROPRIETE PATRIMOINE
Jardin du Musée Calvet 1511m ²	65 rue Joseph Vernet	B09010/N03024

ARTICLE 2 :

L'article 4.2 « PRESCRIPTIONS PARTICULIERES » de la convention susmentionnée est modifié comme suit :

LIEUX	SERVICES RÉFÉRENTS	DATES D'OCCUPATION	PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
Jardin du Musée Calvet	Direction Avignon Musées Musée Calvet (04.90.86.33.84) Accès contrôlés par le service sécurité du musée.	Du 16 juin au 29 juillet	- montage du chalet uniquement le 6 juin, en accord avec la directrice d'établissement du Musée. - vidage et couverture de la fontaine lundi 30 juin. Dans le cadre de l'exposition de Jean-Michel Othoniel « COSMOS ou les Fantômes de l'Amour » dans laquelle plusieurs œuvres sont installées dans l'espace public dans le cadre d'Avignon Terre de Culture 2025, trois œuvres d'art seront installées au Musée Calvet : - dans la cour, - dans le jardin, - dans la galerie des sculptures. Ces espaces constituant l'entrée, le passage et la sortie des publics venant assister aux propositions de l'occupant, et constituant le seul passage opérationnel pour l'installation et le démontage de certains aménagements, l'occupant sera déclaré responsable des dommages causés aux œuvres si ceux-ci sont perpétrés par les équipes du Festival d'Avignon, de ses partenaires ou du public venu assister à un événement qu'il organise, que ce soit pour une représentation publique, une répétition, ou des opérations de montage, installation, ou démontage.

12

ARTICLE 3 :

L'article 9 « ASSURANCES » de la convention susmentionnée est complété par une clause de non-renonciation à recours comme suit :

Cette renonciation à recours ne s'applique néanmoins pas pour le Musée Calvet. Des œuvres de l'exposition « Othoniel – Cosmos, ou les fantômes de l'amour » y seront en effet exposées dans la cour d'honneur, dans la galerie des sculptures et dans le jardin pendant la durée du Festival d'Avignon.

Dans ce contexte, l'Association de Gestion du Festival d'Avignon s'engage à protéger ces œuvres de toute dégradation éventuelle de la part de ses équipes ou du public.

Un constat d'état contradictoire (dont le coût sera pris en charge par la Ville d'Avignon) sera réalisé sur les 3 œuvres concernées avant et après la durée de l'occupation.

Toutes les autres dispositions de la convention du 4 juillet 2025 restent inchangées.

Fait à Avignon, en deux exemplaires, le 07 JUIL 2025

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE



Pour l'Association de Gestion du
Festival d'Avignon,
La Présidente,
Françoise NYSSSEN

